



Centre d'Enseignement secondaire Léon Mignon

Rue Léon Mignon, 2 4000 Liège - Quai du Condroz, 15 4020 Liège
04/223.71.08 - 04/341.11.28 directionleonmignon@gmail.com www.leonmignon.be

Liège, le 08 mai 2019

Objet : Fin d'année scolaire

Chers parents, chers étudiants,

C'est à l'aube d'une fin d'année scolaire chargée que je vous rappelle les quelques jalons qu'il nous reste à franchir. La route est encore longue avant des congés bien mérités et, je l'espère, une diplomation pour nos étudiants de terminales.

Voici un calendrier des dates à retenir absolument :

Date	Evènement
Du 27 au 31 mai	Semaine de révisions
Du 5 au 7 juin	Jurys de qualification
Du 11 au 18 juin	Examens et évaluations
Le 11 juin à 13h	Affichage des résultats des qualifications
Le 13 juin à midi	Clôture du dépôt des recours contre les décisions des jurys de qualification (procédure décrite dans le courrier)
Le 14 juin à 9h	Rencontre des parents et élèves ayant introduit un recours
Le 20 juin après 17h	Affichage des résultats de la délibération de fin d'année
Le 23 juin de 9h à 17h	Proclamation des résultats, distribution des bulletins, exposition des travaux de l'année et réunion de parents
Du 24 au 26 juin	Remédiations des cours pratiques, techniques et généraux
Le 24 juin à 9h	Affichage des horaires des examens de seconde session
Le 28 juin à midi	Clôture du dépôt des recours contre les décisions du conseil de classe (procédure décrite dans le courrier)
Le 28 juin à 14h30	Rencontre des parents et élèves ayant introduit un recours



Centre d'Enseignement secondaire Léon Mignon

Rue Léon Mignon, 2 4000 Liège - Quai du Condroz, 15 4020 Liège

04/223.71.08 - 04/341.11.28 directionleonmignon@gmail.com www.leonmignon.be

Plusieurs éléments sont cruciaux et doivent être pris en compte en ce qui concerne ce calendrier, je vous invite donc à prendre en compte les remarques suivantes :

- Autant les décisions des jurys de qualification que celles du conseil de classe peuvent faire l'objet d'un recours interne. Ces demandes doivent respecter une forme et une procédure qui doit vous être explicitée par le Chef d'établissement. Je vous invite donc, le plus rapidement après votre prise de connaissance des résultats, de bien vouloir vous adresser à la Direction pour les détails pratiques de cette demande. J'attire votre attention que tous les documents doivent être remis en main propre avant les délais prescrits sous peine de nullité. Un reçu vous sera remis pour tout dossier introduit.
- Notre proclamation du 23 juin sera l'occasion de pouvoir admirer le travail de nos étudiants et d'échanger de manière conviviale lors de cet événement festif. Nous vous encourageons à être présent et profiter avec nous de ces instants de célébrations.

Afin de respecter les prescrits qui nous sont imposés en matière de choix d'option philosophique, nous vous demanderons de remplir le document en annexe et de nous le retourner au plus vite (**avant le 5 juin**). En l'absence de choix effectué, celui de l'année précédente sera automatiquement renouvelé sans espoir de changement ultérieur.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter une excellente fin d'année et anticiper le plaisir de notre rencontre lors de la proclamation.

Je reste donc à votre disposition pour tout éclaircissement complémentaire.

Veillez recevoir, chers parents, l'expression de mes sentiments respectueux,

Laboulle Pierre

Directeur



Centre d'Enseignement secondaire Léon Mignon

Rue Léon Mignon, 2 4000 Liège - Quai du Condroz, 15 4020 Liège
04/223.71.08 - 04/341.11.28 directionleonmignon@gmail.com www.leonmignon.be

Formulaire d'information Smartschool

Je soussigné, père de l'élève
dans la classe de confirme que les informations reprises ci-
dessous sont correctes et sincères.

Je soussignée, Mère de l'élève
dans la classe de confirme que les informations reprises ci-
dessous sont correctes et sincères.

Adresse mail du père :

Adresse mail de la mère :

GSM du père :

GSM de la mère :

Je comprends que SmartSchool me permet de contrôler à distance la scolarité de mon enfant
et accepte son utilisation dans le respect des réglementations locales et du RGPD.

Je souhaite assister à la séance d'information du 09 septembre 2018 à 19h, Rue Léon Mignon,
2 à 4000 Liège. L'objectif de cette présentation étant d'informer les parents des possibilités de
la plate-forme Smartschool.

- Père
- Mère
- Autre (précisez) :

Date :

Signature du Père

Signature de la mère



Centre d'Enseignement secondaire Léon Mignon

Rue Léon Mignon, 2 4000 Liège - Quai du Condroz, 15 4020 Liège

04/223.71.08 - 04/341.11.28 directionleonmignon@gmail.com www.leonmignon.be



Centre d'Enseignement secondaire Léon Mignon

Rue Léon Mignon, 2 4000 Liège - Quai du Condroz, 15 4020 Liège

04/223.71.08 - 04/341.11.28 directionleonmignon@gmail.com www.leonmignon.be

Rappels des règles au niveau de la délibération de fin d'année

Lors du conseil de classe de fin d'année, l'ensemble des enseignants statuera de la réussite ou de l'échec des étudiants qui nous ont été confiés. Les critères qui les conditionnent ont été définis et vous sont communiqués pour rappel ci-dessous.

Un petit rappel selon les cas des procédures à respecter dans ce cadre pour un déroulement et une communication optimaux.

Nombre d'échecs entraînant le refus

Si l'étudiant compte au moins deux cours en échec qui totalisent ensemble un minimum de 12h de cours à la grille horaire, le refus sera automatiquement prononcé. Cette règle peut-être contrée par un vote à majorité simple du conseil de classe.

Critères de réussite et faveurs

La réussite est fixée à 50 % pour les cours généraux, techniques et pratiques et 60 % pour les EAC tels que les prescrits légaux le définissent. Le conseil de classe décide qu'aucune faveur ne pourra être accordée à l'élève à la session de juin et fixe que seuls les résultats compris en 40 et 50 % pourront faire l'objet des faveurs en septembre en respectant le critère suivant : une faveur unique par cours donné et par degré suivi par l'étudiant.

Secondes sessions

- Les cours pratiques feront passer leurs épreuves de seconde session durant les périodes de remédiations
- Les cours généraux et techniques conserveront le schéma habituel de passage en septembre
- L'ensemble des épreuves sera délibérée en septembre et aucun résultat ne pourra être communiqué à l'étudiant en juin

AOA

Passage à l'année supérieure

Obtention des diplômes sans condition

AOB

Passage à l'année supérieure

Obtention d'une partie des diplômes

Restriction sur sections accessibles

AOC

Redoublement

Aucun diplôme obtenu



Centre d'Enseignement secondaire Léon Mignon

Rue Léon Mignon, 2 4000 Liège - Quai du Condroz, 15 4020 Liège

04/223.71.08 - 04/341.11.28 directionleonmignon@gmail.com www.leonmignon.be

Proclamation Armurerie	
9h00	Accueil et installation dans la salle de gymnastique
9h30	Discours d'introduction de la Direction
10h00	Proclamation des P54A - Mr Tomini
10h10	Proclamation des P54B - Mr Tomini
10h20	Proclamation des P54C - Mr Vanderhaegen
10h30	Proclamation des P54D - Mr Vanderhaegen
10h40	Proclamation des P54E - Mr Amossé
10h50	Proclamation des P53 - Mme Cox
10h55	Proclamation des P63 - Mme Cox
11h00	Proclamation des P64A - Mr Baré
11h10	Proclamation des P64B - Mr Baré
11h20	Proclamation des P73 - Mme Louon
11h30	Proclamation des P74 - Mr Martinussen
11h40	Apéritif
12h00	Réunion de parents - Ouverture du bar et barbecue
14h00	Accueil et installation dans la salle de gymnastique
14h10	Discours d'introduction de la Direction
14h30	Proclamation des P34A - Mme Maroil
14h40	Proclamation des P34B - Mme Maroil
14h50	Proclamation des P44A - Mr Hubart
15h00	Proclamation des P44B - Mr Thonus
15h10	Proclamation des P44C - Mr Demarteau
15h20	Proclamation des P44D - Mr Bernard
15h30	Proclamation des P44E - Mr Corolla
15h40	Proclamation des P44F - Mr Desborbes
15h50	Apéritif
16h00	Réunion de parents
17h00	Fin de l'exposition

Organisation de la proclamation

La proclamation des résultats de fin d'année reste un jalon dans la scolarité des étudiants et permet de célébrer les réussites et les accomplissements. Afin de permettre une organisation correcte de l'événement, vous trouverez tous les détails et les attentes associées ci-contre.

Seuls les étudiants réussissant en première session seront proclamés, ils recevront leur bulletin, documents annexés et prix des mains des représentants présents sur scène. Quand chaque classe a été proclamée, les titulaires se retrancheront dans la classe attribuée pour la réunion de parents afin de distribuer les bulletins aux autres étudiants et recevoir les parents qui le désirent.



Centre d'Enseignement secondaire Léon Mignon

Rue Léon Mignon, 2 4000 Liège - Quai du Condroz, 15 4020 Liège

04/223.71.08 - 04/341.11.28 directionleonmignon@gmail.com www.leonmignon.be

Remédiations

Afin de permettre aux étudiants de recevoir des informations concernant les raisons de leur échec et les documents nécessaires à la passation de la seconde session, la période de remédiation est essentielle pour préparer une seconde session efficace. Vous trouverez les informations en lien ci-dessous.

24 juin 2019	25 juin 2019	26 juin 2019
8h15 - 12h40 Remédiation des cours pratiques	8h15 - 12h40 Remédiation des cours pratiques	8h15 - 12h40 Remédiation des cours généraux
13h30 - 17h00 Remédiation des cours pratiques	13h30 - 17h00 Remédiation des cours techniques	

Tous les examens de seconde session de pratique se dérouleront durant cette période après remédiation avec les étudiants

Organisation de la rentrée

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2 Examens de seconde session Délibés du jury de qualification	3 Examens de seconde session	4 Examens de seconde session 12h : Clôture dépôt des recours qualif	5 Délibérations Armurerie	6
9 Rentrée des classes 9h pour le 3° degré 14h pour le 2° degré	10 Début des cours	11 12h : Clôture du dépôt des recours	12 9h : Communication des résultats de recours	13



Centre d'Enseignement secondaire Léon Mignon

Rue Léon Mignon, 2 4000 Liège - Quai du Condroz, 15 4020 Liège
04/223.71.08 - 04/341.11.28 directionleonmignon@gmail.com www.leonmignon.be

Documents de seconde session

CONTRAT DE SECONDE SESSION (Plein exercice et CEFA)

Nom de l'élève : Classe :

Professeur chargé du cours : Mme/Mr Cours de :

Date, heure et lieu de l'examen de seconde session :]

A/ Matières à représenter :

- A défaut de précision dans le cadre ci-dessous, **toute la matière** est à revoir pour l'examen.

L'enseignant présente l'ensemble des matières/compétences à repasser en septembre afin que l'étudiant puisse préparer au mieux sa seconde session. Si cette case est vide, l'entièreté de la matière de l'année est à présenter.

B/ Travaux de vacances :



OUI – NON (Biffer la mention inutile)
A remettre au professeur le jour de l'examen ou selon les modalités ci-dessous :

Le descriptif des travaux de vacances doit être détaillé ici.

Nombres d'annexes :

Nom et signature du professeur

Le juin 20....

Un exemplaire à remettre à l'étudiant et un à conserver par l'enseignant (transmettre à la Direction)